

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

39^{ème} REUNION

30 SEPTEMBRE 2005

ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

Original : Anglais

**NOTE D'INFORMATION SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX
GLOBAL (CPA) AU SOUDAN**

NOTE D'INFORMATION SUR L'ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA) AU SOUDAN

I. INTRODUCTION

1. La signature très bien accueillie de l'Accord de paix global (CPA) par le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A) a fait renaître un nouvel espoir chez les Soudanais après 21 années de guerre apparemment sans issue. Le processus de mise en œuvre du CPA a commencé le 9 janvier 2005, avec une période pré-intérimaire qui a pris fin le 9 juillet 2005 avec l'inauguration de la nouvelle présidence.

2. La présente note fait le point sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord paix global.

II. ASPECTS POLITIQUES

3. La présidence de la République, dirigée par le Président Omar Al-Bashir, le premier vice-Président John Garang de Mabior et le vice-Président Ali Osman Taha, a été inaugurée le 9 juillet, après l'adoption et la signature de la Constitution nationale intérimaire (INC). Un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement africains et étrangers ont pris part à cette cérémonie. La Commission de l'Union africaine y était représentée par son vice-Président, Patrick Mazimhaka. L'INC est la Loi fondamentale du Soudan, et la Constitution intérimaire du Sud- Soudan, la Constitution des Etats et toutes les autres lois doivent s'y conformer.

4. Malheureusement, Dr Garang, Président du SPLM/A et premier vice-Président ayant nouvellement prêté serment, a trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère le 30 juillet, au retour d'une visite auprès du Président ougandais Yoweri Museveni. Sa mort a été suivie de troubles tant au Nord qu'au Sud du Soudan, notamment à Khartoum et à Juba, troubles qui ont brièvement menacé le processus de paix. En conséquence, le Gouvernement a imposé l'état d'urgence à Khartoum pour une courte durée. Le Gouvernement a également mis sur pied deux Comités, l'un chargé d'enquêter sur les causes de l'accident de l'hélicoptère qui transportait Dr Garang, et l'autre chargé d'enquêter sur les soulèvements qui ont suivi cet accident.

5. A la suite de la mort prématurée du Dr Garang, et conformément au CPA, le SPLM/A a nommé le Général de corps d'armée Salva Kiir comme successeur du Dr Garang, le 1^{er} août. Après sa nomination, le Général Salva Kiir a déclaré qu'il poursuivrait la collaboration avec le Parti du Congrès national (NCP) et les autres groupes en vue de la mise en œuvre effective du CPA. Quant au Président Omar Al-Bashir, il s'est engagé à mettre en œuvre cet Accord dans tous ses aspects, afin que la paix au Soudan soit durable. Le Général Salva Kiir a prêté serment en tant que premier vice-Président du Soudan et Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), le 11 août 2005, conformément aux principes énoncés dans le CPA, selon lesquels un dirigeant décédé est remplacé dans les 15 jours. Il a, à son tour, désigné le Général de corps d'armée (retraité) Dr Reik Machar Teny Dhurgon comme vice-Président du GoSS, le 17 août 2005.

6. Avant sa mort tragique, Dr John Garang, en sa qualité de Président du GoSS, avait remplacé les gouverneurs des 10 Etats du Sud Soudan par de nouveaux administrateurs. Cette décision a suscité des réactions hostiles de la part des Forces de défense du Sud Soudan (SSDF), dirigées par Paulino Matip, qui a jugé que son mouvement contrôle toujours d'importantes zones du Sud et que, par conséquent, des responsables des SSDF auraient dû être nommés.

7. Le 20 septembre, après près d'un mois et demi d'efforts, les dirigeants soudanais ont annoncé la formation d'un Gouvernement d'union nationale (GoNU). L'Assemblée nationale, qui a été formée le 31 août, a, ensuite, entériné le Cabinet, composé de 15 ministres du NCP, 9 du SPLM et 6 provenant d'autres groupes du Nord et du Sud. L'Accord stipule que, «pendant la période intérimaire, il devra être mis en place un Gouvernement d'union nationale reflétant la nécessité de l'inclusivité, la promotion de l'unité nationale, la défense de la souveraineté nationale, le respect et la mise en œuvre de l'Accord de paix ». La composition de l'Assemblée nationale et du GoNU est basée sur les pourcentages convenus par les parties à l'Accord, à savoir: Parti du congrès national – 52%; SPLM - 28%; les autres partis politiques du Nord – 14%; les autres partis politiques du Sud – 6%.

8. Les partis qui forment la liste du GoNU sont, entre autres, le NCP, le SPLM, l'UMMA, le Parti démocratique unioniste, les Partis africains unis du Sud et les membres de l'Alliance nationale démocratique (NDA). Quoique le SPLM ait été membre du NDA, certains des membres de cette alliance ont rejoint le GoNU du côté du NCP. Depuis la signature de l'Accord du Caire entre le GoS et certains membres du NDA, les deux parties semblent collaborer étroitement, comme en témoignent ces nouvelles nominations.

9. La Constitution intérimaire du Sud Soudan a été finalisée, et l'Assemblée Nationale du Sud Soudan désignée. La région du Sud procède actuellement à la formation du GoSS. Le GoSS fonctionnera selon la Constitution du Sud-Soudan, qui a été rédigée par un comité de rédaction constitutionnelle du Sud Soudan ouvert à toutes les tendances et sera adoptée à la majorité des deux tiers par l'Assemblée de transition du Sud-Soudan. A l'Assemblée législative et au sein du Gouvernement du Sud-Soudan, l'allocation des sièges se fera comme suit : SPLM – 70% ; NCP – 15%; autres partis politiques du Sud – 15%.

10. La période qui a immédiatement suivi la mort de John Garang a été marquée par des relations de travail plus étroites le SPLM et les SSDF. Les deux mouvements ont décidé de reprendre le processus de réconciliation Sud-Sud, sous les auspices de l'ancien Président kenyan Daniel arap Moi. Le Général Paulino Matip dirigeant des SSDF, qui s'était opposé à la nomination d'administrateurs par John Garang dans le Sud, a changé d'attitude depuis la mort du Dr. Garang, exprimant son soutien aux nouveaux dirigeants du SPLM dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

11. D'autres organes prévus par le CPA restent toujours à être mis en place. Il s'agit de la Commission de contrôle et d'évaluation (AEC), de la Commission politique de cessez-le-feu (CPC) et de l'Organe mixte de défense (JDB). Bien qu'un décret sur la formation du CPC a, été pris, la Commission elle-même n'a pas encore été mise en place. Le CPC est un organe de décision politique, qui « supervise, évalue et contrôle la mise en

œuvre du CPA». L'Organe mixte de défense est l'organe de décision et de planification militaire chargé, aux termes de l'Accord, « de spécifier clairement, au cours de la première année de la période intérimaire, aux Forces conjointes intégrées, leurs zones respectives de déploiement, et ce sur approbation de la présidence ». Cet organe relèvera de la présidence et sera « composé des chefs d'Etat-Major des deux forces, de leurs adjoints et de hauts responsables dont le nombre devra être défini par les parties ».

12. Un des problèmes le plus épineux qui demeure est celui des frontières de la zone Abyei. Il convient de rappeler que le rapport de la Commission des frontières sur Abyei (ABC) n'a pas complètement résolu le problème. En conséquence, les parties ont décidé de référer cette question à la présidence, conformément aux termes de l'Accord. Il ne fait aucun doute que cette question peut faire peser des menaces sur les progrès réalisés jusque-là dans le processus de paix au Soudan. Il importe, en outre, de noter qu'au moment où commence la saison de migration des nomades armés vers le Sud, des conflits sont probables entre ces derniers et les Ngok Dinka dans la zone d'Abyei. Il est, par conséquent, très important qu'une solution rapide et permanente soit trouvée au problème d'Abyei.

III. SITUATION MILITAIRE ET QUESTIONS DE SECURITE

13. Le 24 mars 2005, le Conseil de Sécurité des Nations unies, en appui à l'Accord de paix global, a adopté la résolution 1590 (2005) établissant la Mission des Nations unies au Soudan (UNMIS) pour une période initiale de six (6) mois, et a décidé que l'UNMIS serait composée d'environ 10 000 personnels et d'une composante civile appropriée, y compris 715 éléments de police civile. L'UNMIS est actuellement entrain de déployer ses troupes.

14. Au 25 septembre 2005, l'UNMIS avait déployé un total de 2377 personnels d'Etat-Major et observateurs militaires dans les zones suivantes : Khartoum, Juba, Wau, Malakal, Kadugli, El Damazin, Abyei, Kassala, El Obeid et El Fasher. En raison du retard accusé dans le déploiement des troupes des Nations unies, l'Etat-major de l'UNMIS est entrain de réviser son plan de déploiement.

15. L'Accord de paix global prévoit la formation d'unités conjointes intégrées à partir du SAF et du SPLA au cours de la période pré-intérimaire et de la période intérimaire. Ces unités constitueront le noyau des futures Forces armées nationales soudanaises (SNAF) « au cas où les résultats du référendum sur le droit du peuple du Sud-Soudan à l'auto-détermination confirmeraient l'unité du pays ».

16. Le principal obstacle au processus de paix dans le Sud Soudan, qui est également reconnu par l'UNMIS, est constitué par les incursions constantes des rebelles ougandais de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). La LRA rend difficile le retour des populations soudanaises du Sud pour s'installer dans leurs nouvelles zones ; par exemple, la route Juba – Yei a été classée par l'UNMIS comme zone interdite pour les agences des Nations unies. Le 17 août 2005, à la suite de la mort de Dr Garang, les rapatriés volontaires dans certaines zones à l'Est de l'Equateur ont adressé une lettre au premier vice-Président et Président du GoSS, l'informant des menaces que constitue la LRA pour leurs vies et pour l'aboutissement de l'Accord de paix global. Le 24 août, le Général Salva

Kiir a conseillé à la LRA de rechercher un règlement politique plutôt que de continuer à se battre. Il a déclaré qu'autrement, le GoSS se verrait dans l'obligation de recourir à la force pour les repousser du Sud Soudan. Le Général Kiir a également offert de rencontrer personnellement le chef de la LRA à une date et à un lieu qui conviendrait à ce dernier.

IV. SITUATION ECONOMIQUE

17. Le Soudan est entrain de préparer son budget national pour 2006. Ce budget sera préparé par le GoNU en prenant en compte les principes stipulés dans le CPA sur le partage des richesses. L'Accord prévoit que « les richesses du Soudan devront être partagées équitablement afin de permettre à chaque niveau de gouvernement d'assumer ses responsabilités et fonctions juridiques et constitutionnelles ». Il préconise, en outre, que « le Gouvernement national honore également ses obligations en transférant au Gouvernement du Sud Soudan sa part de ces richesses ». Reconstruire le Sud ne sera certainement pas une tâche aisée. Il est à espérer que la communauté internationale honorera ses promesses de contributions annoncées en avril 2005, à Oslo, pour faire en sorte que le nouveau budget national permette de faire face aux besoins de réhabilitation et de développement du Soudan.

18. L'Accord de paix global a créé un Fonds d'affectation spécial des bailleurs de fonds (MDTF) pour supporter les dépenses budgétaires urgentes de fonctionnement et d'investissement selon des critères clairement définis d'éléments éligibles au financement. En conséquence, ce Fonds d'affectation spécial aurait dû être opérationnel pendant la période pré-intérimaire et être, par la suite, transformé en deux fonds – l'un : « MDTF, Fonds consacré à la reconstruction et au développement du Sud Soudan (le « SRRDF ») ; et l'autre MDTF, Fonds consacré à la reconstruction nationale et au développement (le « NRDF »). Le MDTF aurait dû devenir opérationnel immédiatement après la signature de l'Accord de paix global, en vue de « soutenir, entre autres, les domaines prioritaires de renforcement des capacités institutionnelles et de commencer rapidement les programmes à impact rapide identifiés par les parties ». Les parties ont clairement identifié leurs domaines prioritaires dans le rapport de la Mission conjointe d'évaluation (JAM). Malheureusement, les MDTF n'ont produit aucun résultat – ne serait-ce que pour en faire bénéficier les nombreux rapatriés volontaires. Le budget en cours de préparation doit, par conséquent, prévoir des programmes d'assistance à ces personnes.

19 Pour sa part, le Comité de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan a continué à exécuter son mandat. Le Comité s'est réuni à Syrte, en Libye, le 3 juillet 2005, en marge de la session du Conseil exécutif. A cette occasion, il a été convenu qu'une réunion d'experts de l'UA se tiendrait en vue de préparer une Conférence de l'Union africaine sur la contribution africaine à la reconstruction post-conflit du Soudan, en janvier 2006. Depuis, la Commission a initié des consultations avec l'Afrique du Sud, président du Comité, pour procéder aux arrangements nécessaires.

20. En dépit de problèmes sécuritaires évidents liés aux attaques sporadiques perpétrées par la LRA, un semblant d'activités économiques s'organise entre l'Ouganda et le Sud Soudan. Des déplacements quotidiens sont signalés entre les villes du Sud, telles que Yei, et les villes aux frontières avec l'Ouganda, dans l'espoir de promouvoir le commerce émergent au Sud Soudan. Ceci n'est pas sans risques. Certains villages, tels

Loudo près de la ville de Torit, et Gumbo, près de Juba, ont été attaqués. Des mines terrestres constituent également une menace pour ces petits commerçants. Cependant, le Service d'action contre les mines des Nations unies (UNMAS) aide au déminage de certaines de ces zones, et a terminé son travail sur la route Juba et Yei.

V. QUESTIONS HUMANITAIRES

21. Il y a de graves préoccupations concernant les rapatriés volontaires du Sud-Soudan, qui ont été encouragés par la signature de l'Accord général de paix, mais qui, depuis, ont des appréhensions quant à la situation qui prévaut au Sud Soudan. Cette situation était prévisible puisque cette zone n'a même pas les services de base nécessaires. Il convient de rappeler qu'en juin cette année, le Dr Garang, tout en appréciant l'assistance de la communauté internationale, lui a lancé un appel pour qu'elle aide à trouver une solution à la crise alimentaire dans le Sud.

22. Le Fonds pour la reconstruction et le développement du Sud-Soudan (SSRDF), qui devrait « solliciter, mobiliser et collecter des fonds des donateurs nationaux et internationaux et débloquer ces fonds pour la reconstruction et la réhabilitation de l'infrastructure du Sud, pour la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés, et régler ainsi les déséquilibres dans le développement et l'infrastructure au niveau régional », doit être créé le plus tôt possible. Toutefois, ce Fonds ne peut être créé que par le GoSS et la Commission économique du SPLM. Le retard accusé dans la création de ce Fonds rend la situation plus difficile pour les rapatriés volontaires du Sud.

VI. OBSERVATIONS

23. Au cours des mois écoulés, des progrès importants ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Cependant, un certain nombre de défis restent à être relevés. L'Union africaine devrait continuer à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment en mobilisant les pays africains et la communauté internationale dans son ensemble pour la reconstruction post conflit au Soudan.